

# PEUPLES OUBLIÉS

La voix nationale des Indiens et des

Métis hors réserve du Canada

## LE CPA ORGANISE UN DIALOGUE POPULAIRE SUR LES PRATIQUES ÉLECTORALES ET LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CHEF NATIONAL A HÂTE D'ENTENDRE « LES OPINIONS DES PEUPLES » SUR LES ÉLECTIONS SELON LA COUTUME ET LA PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE

Les peuples autochtones hors réserve du Canada sont invités à participer à un dialogue qui vise à améliorer la protection des droits des peuples des Premières nations qui n'habitent pas dans les réserves de la *Loi sur les Indiens*.

Comme organisation autochtone nationale dont la mission est de défendre la cause et d'être la voix des peuples autochtones hors réserve, le CPA organise une série de réunions communautaires au sujet des codes utilisés pour les élections selon la coutume dans les collectivités des Premières nations. Il présentera aussi des renseignements aux citoyens des Premières nations hors réserve sur les aspects de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui ont trait à l'organisation des élections selon la coutume.

Les codes électoraux qui sont adoptés comme mode de remplacement pour l'article 74 de la *Loi sur les Indiens* fournissent les bases de l'exercice démocratique pour plus de la moitié des conseils de bandes au Canada. Plusieurs processus électoraux de remplacement – souvent nommés processus électoraux « selon la coutume » – datent d'avant la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Corbière.

Treize sessions d'information seront organisées dans des centres urbains sélectionnés à travers le pays au



Voici ce qui représente l'espoir. Une nouvelle génération de militants. Saskatoon, Saskatchewan

cours de l'automne 2007 et de l'hiver 2008. Grâce à ces sessions, les peuples autochtones locaux auront la possibilité de partager leurs préoccupations, problèmes, aspirations et idées au sujet des pratiques électORALES selon la coutume des bandes. Le CPA désire aussi un dialogue sur les questions des droits de la personne en prévision de l'abrogation possible de l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, en ce qui a trait à l'organisation des élections selon la coutume.

Le chef national du CPA, Patrick Brazeau explique clairement les résultats qu'il attend de ce programme



inclusif de dialogue communautaire : « il est excessivement important que les peuples autochtones locaux aient la chance d'avoir un dialogue non filtré, honnête et ouvert au sujet de certains enjeux fondamentaux qui affectent le nombre croissant de peuples autochtones hors réserve au Canada ».

Il ajoute : « nous voulons faire ressortir les pratiques exemplaires dans l'organisation des élections selon la coutume des conseils de bandes. Nous désirons aussi entendre parler des domaines où les pratiques électorales et la protection des droits de la personne qui les entourent peuvent être améliorées.

À la suite de l'achèvement des sessions d'information au début 2008, le CPA publiera son analyse et ses constatations pour le public et le gouvernement fédéral. »

Le chef national est convaincu du caractère crucial de cette initiative : « dans un pays aussi libre et démocratique que le Canada, il est important que de temps à autre, nous réfléchissions aux systèmes en place dont le but est de protéger la démocratie et de défendre les droits de la personne. Nous espérons que ce dialogue fera une certaine lumière sur ce qui fonctionne à travers le pays, tout en faisant ressortir les actions supplémentaires nécessaires. »

Les réunions de dialogue ont commencé au début octobre et se poursuivront jusqu'à la fin novembre. Les sessions auront lieu dans les villes suivantes :

4 octobre - Winnipeg  
 13 octobre - Sturgeon Falls  
 17 octobre - Regina  
 18 octobre - Saskatoon  
 23 octobre - Edmonton

24 novembre - Thunder Bay  
 27 novembre - Vancouver  
 28 novembre - Prince George

*Les renseignements complets sur l'étude Corbière* sont disponibles dans le site Web du CPA à [www.abo-peoples.org](http://www.abo-peoples.org).

Un autre dossier aussi important que l'initiative Corbière est la demande du CPA au gouvernement visant l'adoption d'une loi pour assurer que les Premières nations ont un accès complet aux mêmes mesures de protection des droits fondamentaux de la personne que les autres Canadiens

Au cours d'un récent point de presse conjoint avec l'ancien commissaire en chef des droits de la personne, Maxwell Yalden à Ottawa, le chef national Patrick Brazeau a lancé un défi. Monsieur Yalden est aussi un ancien membre du comité des droits de la personne de l'Organisation des Nations Unies. L'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* protège les dispositions de la Loi des Indiens de l'application des dispositions de la Loi, y compris pour des situations comme qui est admissible à l'inscription en vertu de la Loi sur les Indiens. C'est la seule exception de la Loi qui affecte une personne surtout sur la base de la race.

Le chef national explique : « à tout instant, l'imposition continue de la Loi sur les Indiens efface tous les espoirs ayant trait à la protection des droits. C'est inconcevable que cette situation se produise au Canada au 21<sup>e</sup> siècle, et ce, pour de nombreuses raisons ».

Le chef national a exprimé clairement sa demande préconisant le rétablissement de la législation proposée qui visait à abroger l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. « Nous étions heureux que le gouvernement fédéral adopte





la démarche visant à mettre fin aux mesures discriminatoires qui sont en place à l'heure actuelle et qui empêchent les citoyens des Premières nations de recevoir le même niveau de protection des droits de la personne que tous les autres Canadiens.

Les droits de la personne et les mesures adoptées par l'état pour assurer leur protection sont fondamentaux pour une société libre, démocratique et imputable, » dit le chef Brazeau.

« Aucune cause ne peut justifier le retard, aucune raison ne peut justifier l'attente. Le Canada et tous les leaders autochtones nationaux ont une responsabilité morale et une obligation à l'égard des Premières nations. Ils doivent mettre de côté les points de vue partisans et agir avec transparence et conviction. Il y a eu trente ans de consultations sur l'abrogation de l'article 67, les Premières nations ont attendu assez longtemps » affirme le chef Brazeau.

« Comment peut-on expliquer que les Premières nations du Canada n'ont pas le droit à la protection de leurs droits de la personne? Nos peuples ont mis leur confiance en nous pour régler ce dossier. Le chef national pose la question suivante : quelle raison légitime peut-il y avoir pour continuer de leur refuser ce droit essentiel et menacer leur liberté? »

M. Yalden a rapidement soutenu la position du chef Brazeau. « Depuis le tout début, il y a plus de trente ans, la Commission canadienne des droits de la personne demande l'abrogation de l'article 67. Le



*L'ancien commissaire en chef des droits de la personne Maxwell Yalden et le chef national du CPA, Patrick Brazeau sur le podium au Charles Lynch Press Theatre sur la Colline du Parlement lors d'une conférence de presse au sujet de la demande touchant l'abrogation de l'a. 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne.*

temps est venu de régler le problème. »

En fin de compte, on a tenu compte des demandes visant l'adoption d'une législation pour assurer que les citoyens des Premières nations reçoivent la même protection de leurs droits de la personne que tous les autres Canadiens. Le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'introduire une telle législation dans le discours du Trône livré sur la Colline du Parlement le mardi 16 octobre 2007.

C'est un signe encourageant de voir les positions de défense de la cause du CPA reflétées dans la politique du gouvernement. Ceci prouve que les initiatives du Congrès pour établir des relations avec le gouvernement rapportent des dividendes. Il est certain que le Congrès partagera les constatations de la rétroaction reçue lors de sa série de réunions à la source avec les peuples Premières nations, les représentants du gouvernement fédéral ainsi qu'avec le ministre des Affaires indiennes, Chuck Strahl et le secrétaire parlementaire Rod Bruinooge.

Ces initiatives représentent une étape clé de la stratégie globale d'engagement du CPA qui vise à assurer que les positions, enjeux et possibilités du Congrès aident à modeler le débat sur la politique gouvernementale. Grâce à ces activités, nous pouvons espérer influencer le degré auquel les membres du CPA peuvent profiter des programmes et services fédéraux et réaliser des améliorations mesurables et durables pour leur qualité de vie.





## LE DISCOURS DU TRÔNE EST « UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION » POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA

LE CHEF CITE LA LÉGISLATION SUR LES DROITS DE LA PERSONNE, LES EXCUSES POUR LES PENSIONNATS INDIENS ET L'APPROCHE DURABLE POUR LES AMÉLIORATIONS COMME SIGNAL LUMINEUX D'ESPOIR POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Par Patrick Brazeau

Le 16 octobre 2007, j'ai assisté à la lecture du discours du Trône sur la Colline du Parlement. J'ai eu la chance d'avoir été invité par le premier ministre Harper.

En regardant les membres du Sénat, reconnaissant les nombreux visages des sénateurs, membres du Parlement, certains hommes et femmes dévoués à la lutte au Canada, ainsi qu'à ceux dont la vie avait été touchée – de différentes façons – par les lois de la société au Canada, je me suis rendu compte de la chance que nous avons tous, de vivre dans ce pays exceptionnel.

Une pensée me trottait dans la tête, et je pense devoir la partager avec vous. Dans la nation la plus prospère du monde, pourquoi, à titre de Canadiens-Autochtones, avons-nous encore à faire face à des défis, à la pauvreté et à de mauvaises conditions socioéconomiques? Comment, nous, peuples autochtones hors réserve, relevons ces défis?

Je pense qu'il est grand temps d'organiser un dialogue politique pour mettre fin à cette situation et commencer l'action politique. Le temps est venu



*Discours du Trône, « un pas dans la bonne direction » pour les peuples autochtones du Canada*

de cesser la partisanerie et de commencer à entretenir des relations réelles et tangibles qui peuvent entraîner des résultats.

Pour relever ces défis, je crois sincèrement qu'une étape importante se base sur un sentiment de responsabilité personnelle – pour nous-mêmes, ainsi que pour notre sentiment très réel de mandat personnel de contribuer à l'amélioration du monde dans lequel nous vivons.





Au cours des derniers mois, j'ai voyagé à travers le pays pour rencontrer les peuples autochtones hors réserve du Canada. J'ai organisé ces rencontres là où ça compte le plus, au niveau populaire. J'ai aussi rencontré ces gens afin de permettre aux voix des « Peuples oubliés » du Canada de se faire entendre afin de pouvoir partager leurs aspirations avec moi.

J'ai marché main dans la main avec les peuples autochtones dans les rues les plus dangereuses du Canada. Je suis allé avec nos peuples dans des régions empoisonnées par la drogue, dans leurs quartiers criblés de crimes et de violence causés par les gangs de rue. J'ai entendu l'appel simple, suppliant, mais très direct de nos peuples. Ils ont besoin d'aide, ils ont besoin de notre aide. Ils veulent et ont besoin d'une main tendue – et non pas simplement de conseils.

J'ai partagé des repas avec des jeunes des quartiers déshérités, j'ai aussi rencontré des élèves du secondaire et des étudiants universitaires et j'ai écouté leurs histoires. Un thème revient dans toutes ces expériences, un message qui répète sans cesse : **Les gens ont besoin d'ESPOIR.**

En écoutant le discours du Trône, j'ai entendu des mots de la gouverneure générale qui visaient directement à profiter aux peuples autochtones. Ces paroles étaient une grande source d'espoir.

Plus particulièrement, l'intention du gouvernement d'introduire une législation pour abroger l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* est un événement attendu par les citoyens des Premières nations depuis trente ans. L'abrogation de l'article 67 correspond à la protection des droits fondamentaux de la personne, ce n'est pas une question d'argent.

C'est avec assurance que le CPA a demandé d'obtenir l'abrogation immédiate. Et par cette mesure, il doit y avoir une période de mise en œuvre de dix-huit mois. Le discours du Trône a prouvé que le gouvernement répond à nos appels collectifs pour l'action.

L'abrogation de l'article 67 est source d'ESPOIR.

De plus, l'engagement du gouvernement Harper à présenter des excuses pour la résolution de la tragédie des pensionnats indiens est la bonne réaction morale pour mettre fin à ce triste chapitre de l'histoire du Canada.

Encore une fois, ces excuses sont source d'ESPOIR.

Le discours du Trône contenait aussi d'autres domaines de mouvement vers l'avant pour les affaires autochtones au Canada. L'engagement à aller de l'avant avec des mesures législatives sur des revendications spécifiques et à apporter des améliorations aux logements autochtones dans le Nord figurent parmi plusieurs engagements faits au Congrès des peuples autochtones par l'équipe Harper au cours de la campagne électorale de 2006.

J'ai appuyé l'accent placé par le gouvernement sur l'action plutôt que la rhétorique et sa prise de position dans le discours du Trône. Simplement dit, nous voulions plus que des gestes dans ce discours – nous étions à la recherche d'une preuve tangible et responsable que le gouvernement Harper était à l'écoute des peuples autochtones au niveau populaire.





J'ai l'intention de travailler avec le gouvernement pour assurer que tous les engagements déclarés – et plus précisément ceux visant l'amélioration de la qualité de vie et la possibilité pour les membres hors réserve seront respectés et reconnus par le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes.

J'ai aussi demandé au premier ministre et au ministre Strahl d'assurer que d'autres domaines d'engagements à l'égard des Canadiens en général s'appliqueront à la collectivité autochtone et les engloberont. Plus précisément, le gouvernement s'est engagé à améliorer le soutien aux anciens combattants du Canada qui ont tant contribué à défendre le Canada. Tout le soutien doit aussi comprendre nos anciens combattants autochtones qui en ont fait autant, sinon plus.

De même, des investissements durables dans les familles et leur avenir doivent inclure des dispositions pour la collectivité hors réserve, qui continue d'être harcelée par le sans-abrisme et la pauvreté. Il est tout aussi important d'assurer que les provinces sont imputables de tous les transferts qu'elles reçoivent du fédéral pour les peuples autochtones.

Le CPA demeure engagé à travailler avec le gouvernement, les autres organisations autochtones nationales et surtout avec les groupes communautaires et les peuples autochtones locaux pour améliorer de façon mesurable et durable les vies des peuples autochtones, peu importe leur situation par rapport à la *Loi sur les Indiens* ou l'endroit où ils vivent.

Ma porte est ouverte, mon esprit est ouvert et mon but est clair : comme plus jeune leader autochtone national du Canada, je suis disposé à travailler avec quiconque est aussi disposé à travailler avec nous pour inciter un changement novateur, positif et durable.

Le statu quo ne peut plus être une option. Les jours d'émission de chèques en blanc sans mécanismes adéquats de reddition des comptes doivent cesser. Nous devons et nous méritons en fait, un régime qui vise à assurer que les peuples locaux qui ont des besoins réels ont accès à un financement adéquat.

Nous avons tous un rôle à jouer ainsi qu'une responsabilité et des devoirs personnels de faire notre part pour aller de l'avant en étant unis et cohérents et en ayant un but bien précis, soit de livrer à nos collectivités l'espoir et la prospérité qu'ils méritent si richement.

Toutefois, ce ne sera pas facile. Il y aura des prises de bec, des disputes à l'interne et des coups bas des personnes opposées à nos efforts visant à entraîner un vrai progrès. Nous savons tous quels sont les problèmes. Toutefois, nous savons aussi quelles sont les solutions et où elles sont pour atteindre nos buts. Donc, mettons-nous au boulot et réglons la situation une fois pour toutes.

Comme je dis souvent, « réaliser ses rêves correspond réellement à être prêt à travailler pour les réaliser ». Après tout, qu'est-ce qui pourrait être plus important que d'offrir l'ESPOIR à nos peuples?





## L'ONU ADOPTE LA DÉCLARATION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES AVEC UNE TRÈS GRANDE MAJORITÉ

LE CPA APPROUVE LA « PERCÉE DÉCISIVE » DE LA RECONNAISSANCE DES PEUPLES AUTOCHTONES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Par Armand MacKenzie

Le 13 septembre 2007, après quasiment un an de retard sur sa décision d'approuver un instrument international fondamental pour les plus désavantagés des peuples du monde, l'Assemblée générale des Nations Unies a finalement adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le chef national du CPA, Patrick Brazeau et moi-même étions fiers et honorés d'être ensemble dans la salle de l'Assemblée générale de l'ONU avec la myriade de leaders indigènes – tant femmes qu'hommes – qui ont collectivement travaillé si fort au cours des dernières vingt-cinq années pour inciter l'avènement de la reconnaissance de la collectivité internationale de nos droits



*Armand MacKenzie, représentant le Congrès des peuples autochtones à la dixième réunion de négociations pour préparer la version provisoire de la Déclaration américaine sur les droits des peuples indigènes, à La Paz en Bolivie, avril 2007*

fondamentaux de la personne à titre de peuples indigènes.

De concert avec le leadership autochtone rassemblé, nous avons partagé des pensées spéciales pour nos aînés qui ne sont pas en mesure d'être témoins de cette activité – ces mêmes aînés qui ont aidé tous les peuples autochtones à ouvrir les portes de l'ONU à Genève en 1977.

La Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones établit, pour les peuples autochtones, un bon nombre de droits fondamentaux de la personne et établit les normes minimales et les normes pour la survie et la dignité des peuples autochtones partout au monde.

La Déclaration est un document ouvert sur l'avenir, qui établit un certain nombre de normes qui visent à guider les relations entre les états et leurs peuples



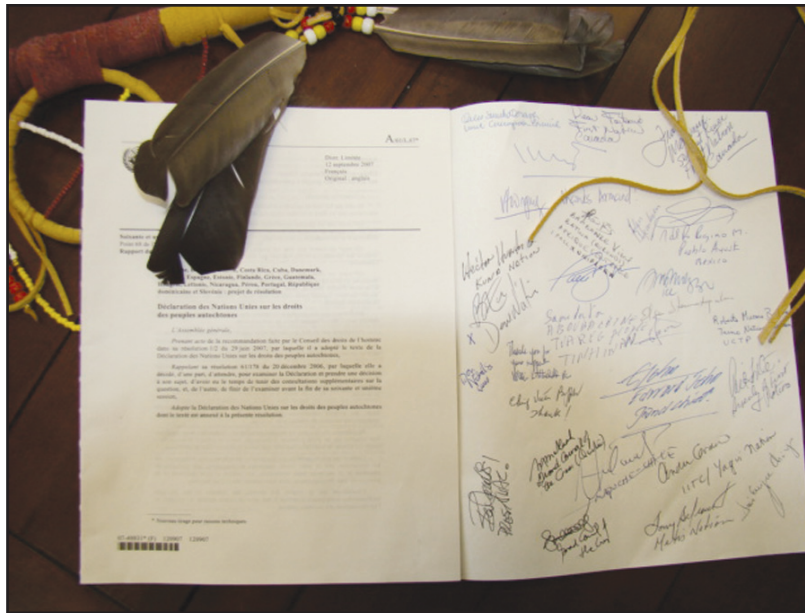
autochtones. Comme norme internationale, la Déclaration guidera nos discussions et nos négociations avec tous les niveaux de gouvernements à travers une grande variété de sujets.

Il est important que la Déclaration de l'ONU ne soit pas perçue comme document parfait et il faut confirmer qu'aucun représentant indigène unique à l'ONU ne fait cette affirmation.

La Déclaration ne vise pas à servir de plafond, mais plutôt de base. Le but de la Déclaration n'est pas de donner des pouvoirs de veto aux peuples autochtones dans tous les cas, mais plutôt de créer une dynamique plus positive entre les pouvoirs de l'état et les droits des peuples autochtones pour donner un consentement libre, préalable et informé sur une variété d'enjeux. Ceci comprend les questions ayant trait aux mesures législatives affectant les peuples autochtones dans le développement des territoires autochtones et les ressources, parmi autres choses.

Le CPA partage avec d'autres groupes autochtones la déception face au fait que le Canada a choisi de voter contre l'adoption de la Déclaration. Le Canada a exprimé ses inquiétudes au sujet des dispositions de la Déclaration qui avaient trait aux terres, aux

territoires et aux ressources, à la propriété intellectuelle, aux activités militaires sur les territoires indigènes ainsi qu'aux droits des tiers (les droits des personnes autres que les peuples autochtones).



*Une copie de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes, signée par les délégués des états membres*

Malgré ce contretemps, il est important de noter qu'il n'y a rien de nouveau dans la position du Canada. Aucun gouvernement précédent au Canada n'avait complètement embrassé un instrument national qui s'occupe précisément des peuples autochtones. Le meilleur exemple de ceci est peut-être la Convention 169

de l'Organisation internationale du Travail sur les peuples autochtones. Il est vrai que la Déclaration n'est pas un document qui lie. Toutefois, même si la Déclaration est encore en version provisoire, la Cour suprême du Canada l'a utilisée pour interpréter les droits en vertu de l'article 35.

Il est tout aussi important de souligner qu'il n'incombe pas au Canada de décider si la Déclaration fait partie du droit coutumier. En fait, on peut dire de même au sujet des considérations voulant que la Déclaration ait une certaine valeur pour l'interprétation de nos droits en vertu de l'article 35 ou de n'importe lequel de nos droits



# LES PEUPLES



# OUBLIÉS

fondamentaux de la personne. Il incombe plutôt aux tribunaux d'en déterminer les limites.

La Cour suprême du Canada a clairement énoncé son point de vue à l'effet « *qu'il y a un certain soutien international pour la reconnaissance spéciale de la situation critique des peuples autochtones à cet égard.* »

Dans l'analyse finale, malgré la décision du Canada de ne pas appuyer l'adoption de la Déclaration aux Nations Unies, nous partageons tous une

responsabilité morale d'embrasser, de protéger et de faire respecter les droits des peuples autochtones.

C'est en fin de compte la responsabilité des leaders autochtones avec l'entière collaboration et en solidarité avec les personnes qu'ils représentent de rappeler et de convaincre le gouvernement du Canada qu'il doit respecter les obligations en vertu de la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

**Le Congrès des peuples autochtones**



**La voix nationale des peuples autochtones hors réserve**

867 boulevard Saint-Laurent, Ottawa, (ON) K1K 3B1  
Téléphone (613) 747-6022 • Télécopieur (613) 747-8834  
Courriel : [info@abo-peoples.org](mailto:info@abo-peoples.org) • [www.abo-peoples.org](http://www.abo-peoples.org)





## DROITS DES MÉTIS : AU-DELÀ DE LA DÉCISION DANS L'AFFAIRE POWLEY

Au cours des siècles, les Européens ont conçu plusieurs théories qui tentent de classer tous les organismes vivants dans de petites catégories bien rangées – de les mettre dans des bocaux de vitre avec des étiquettes. Les peuples autochtones qui habitent au Canada ne font pas exception à cette pratique d'étiquetage et le gouvernement du Canada a classé « soigneusement » les peuples indigènes et leurs descendants en trois catégories : (1) Indien\*; (2) Inuit; et (3) Métis. Le présent article se penche sur les Métis du Canada.

Il serait peut-être souhaitable de commencer en posant la question suivante : « qui sont les Métis? ». Cette question peut sembler assez simple, mais pour un certain nombre de raisons, elle est devenue très compliquée au cours des dernières années. En deux mots, les Métis sont les descendants des interrelations qui ont eu lieu entre les peuples indigènes et les Européens, peu après l'arrivée des nouveaux venus dans ce pays.

Le Congrès des peuples autochtones (CPA) a joué un rôle significatif pour convaincre le gouvernement fédéral que les Métis sont des peuples autochtones. À cet égard, tous les efforts du CPA ont enfin

abouti en 1982 avec la promulgation de la constitution canadienne qui a reconnu les droits protégés par la constitution, des Métis comme peuples autochtones. Le seul problème de cette reconnaissance est que la constitution canadienne (1982) ne définit pas précisément les Métis ni l'étendue de leurs droits. Cette question est du ressort des tribunaux qui doivent décider.



En 2003, la Cour suprême du Canada (CSC) a rendu un jugement dans l'affaire Powley. Bien que cette décision reconnaisse le droit autochtone de chasse et de récolte des peuples métis pour se nourrir, elle ne définit pas qui est un Métis. Plutôt, la Cour a établi un test en dix parties qui dresse la liste des critères qui s'appliquent aux individus pour exercer le droit autochtone de chasse et de récolte pour se nourrir.\* On appelle ce test « critères *Powley*\* ». Le CPA a identifié trois (3) éléments clés des critères-test *Powley* : (1) auto-identification; (2) collectivité; et (3) lien ancestral.\* En général, ceci veut dire que les peuples métis qui revendiquent un droit autochtone doivent non seulement s'auto-identifier comme Métis, mais ils doivent aussi prouver qu'ils font partie d'une

\* Il faut noter que cette catégorie est subdivisée dans les catégories suivantes : (1) Indiens inscrits et (2) Indiens non inscrits, qui sont ensuite subdivisés dans les catégories suivantes : (1) Indiens dans les réserves et (2) Indiens hors réserves.

\* Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter : <http://www.ualberta.ca/~walld/powleytest.html>.





collectivité moderne de Métis qui ont des racines historiques.

En plus de ce qui précède, la CSC a aussi ordonné aux provinces de négocier des ententes de récolte avec les peuples métis. Depuis la décision *Powley*, les intervenants ont soulevé des préoccupations importantes ayant trait à l'interprétation étroite des critères *Powley*. Plusieurs personnes ont des problèmes à faire partie du bocal en vitre étiqueté « Métis ». Le CPA est impliqué dans le Projet de mise en œuvre de *Powley* (PMOP) depuis 2003 et croit que le gouvernement devrait adopter une interprétation large des critères *Powley* pour permettre à tous les Métis d'avoir un accès juste et équitable à leurs droits autochtones; et notamment le droit de chasse et de récolte pour se nourrir. Au fil des ans, le PMOP a englobé des recherches qui identifient quelques-unes des principales difficultés de la décision dans l'affaire *Powley* qui ont trait aux éléments clés du test *Powley*.

Les recherches antérieures ont aidé le CPA à identifier des priorités de recherche supplémentaires. Ainsi, *l'équipe Powley du CPA\** reconnaît qu'il y a des lacunes dans la recherche entourant l'histoire orale des peuples métis. En même temps, les tribunaux euro-canadiens ont reconnu que les histoires orales font partie intégrante des cultures autochtones et qu'elles devraient avoir une importance égale aux autres formes de preuve présentées dans les tribunaux (par

exemple, certificats de mariage, certificats de naissance, etc.).

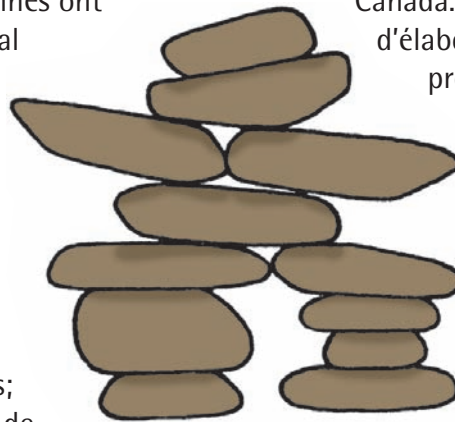
Les recherches précédentes ont aussi noté qu'en général, il est plus difficile et coûteux au niveau du temps pour les Métis d'effectuer une étude généalogique pour établir leur patrimoine ancestral.

Ceci est particulièrement vrai dans l'est du Canada. En conséquence, le CPA a décidé d'élaborer des études de cas dans les

provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Labrador qui tenteront de tracer l'histoire généalogique des individus qui s'auto-identifient comme Métis dans la province. Ces études fourniront des exemples « du monde concret » des défis que les peuples métis

rencontrent lorsqu'ils documentent leur patrimoine autochtone. Ces études de cas seront le fondement d'un court guide visant à aider les Métis à mieux comprendre leur propre recherche généalogique.

En 2007-2008, les activités de recherche seront la base de l'élaboration d'une politique nationale qui sera, en général, compatible avec les besoins locaux. Cette politique sera établie à l'aide de discussions au niveau local. Les discussions engloberont aussi des réunions avec le comité *Powley* du CPA\* ainsi qu'avec les membres des affiliés du CPA et leurs membres à travers le Canada. Récemment, certains membres de l'équipe *Powley* ont rencontré des représentants de l'United Native Nations en



\* Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer au tableau à la fin de cet article.

\* Membres de l'équipe *Powley* : M. Dan David, M. Kowesa Etitiq, Mademoiselle Jade Harper, Mademoiselle Alisa Lombard, M. Gordon Polson et Madame Jaden Winfree.

\* Membres du comité *Powley* : M. Chis Montague de la nation des Métis du Labrador, M. Carle Dube de l'Alliance nationale du Québec et M. Kim Beaudin de l'Aboriginal Affairs Coalition of Saskatchewan Inc.





Colombie-Britannique pour recueillir des opinions, des points de vue et des inquiétudes au sujet de *Powley*. De plus, l'équipe *Powley* a fait une présentation publique sur les droits de récolte et de chasse aux représentants de différentes organisations des Métis dans cette région.

On effectue aussi une recherche démographique dans l'est du Canada. Cette étude déterminera où les Métis ont historiquement établi des collectivités et où les Métis habitent aujourd'hui.

Le CPA s'occupe aussi de développer des activités de communication qui comprennent des présentations et des échanges d'information aux niveaux locaux. Le plan de la stratégie de communication est un dialogue pour s'attaquer aux lacunes d'information ayant trait aux droits autochtones des Métis, y

compris le droit de chasse et de récolte pour se nourrir. De plus, la stratégie servira d'outil éducatif pour le public et les renseignements pertinents au sujet des droits des Métis seront plus accessibles pour le grand public.

Par l'entremise de la participation du CPA au Projet de mise en oeuvre *Powley*, le CPA espère aller au-delà de la décision dans l'affaire *Powley* et être placé pour influencer positivement la politique gouvernementale ayant trait à la mise en oeuvre et à l'exercice des droits de tous nos membres métis.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec un membre de l'équipe *Powley* du CPA au numéro de téléphone (613) 747-6022.





## LE BILAN ABSURDE DE LA VIOLENCE DES GANGS D'UNE PERSONNE QUI EN A VU TROP SOUVENT

Par Kevin Daniels

Dans l'ouest du Canada, les gangs autochtones sont maintenant le nouveau fléau social auquel les peuples autochtones hors réserve sont confrontés. Plusieurs décès liés aux gangs sont rapportés semaine après semaine alors que la pauvreté et la toxicomanie continuent de faire des ravages chez nos jeunes Autochtones.

L'histoire que je m'appête à vous raconter est vraie. Elle a trait à la lutte continue d'un leader de répression des gangs. Il s'agit de Kevin Daniels, président de l'Aboriginal Peoples Council of Regina AACS et président du comité Ganging Up on Violence de la North Central Community Association {NCCA}. Je suis ce jeune homme et je veux et j'ai besoin de partager mon histoire avec vous.

Un jour, mon cousin Brian et moi-même étions en train de la détérioration de la collectivité North Central Regina. Jeunes Autochtones tous les deux, nous voulions désespérément faire quelque chose au sujet du problème des gangs et des drogues. Mais que pouvions-nous faire à deux? On a simplement fini la discussion étant donné que le problème nous semblait trop énorme.

Seulement deux semaines plus tard, le 27 août 2006, la fille de Brian et ma cousine et nièce a été tuée par un membre de gang et s'est fait voler le peu d'argent qu'elle avait dans son portefeuille. Ceci



*Kevin Daniels, Président,  
Aboriginal Peoples Council of Regina*

a porté un coup terrible à mon cousin et à moi-même. Après son enterrement, on a décidé qu'on devrait envoyer une lettre à la North Central Community Association pour suggérer l'établissement d'un comité pour s'attaquer à la violence des gangs. C'est ainsi que je suis devenu le président du comité *Ganging Up on Violence* de la NCCA. Ma première responsabilité était de déterminer la position des leaders communautaires à ce sujet. J'ai organisé le *Community Leaders Forum on Gang Violence* qui a eu lieu le 2 décembre 2006.

Tous les niveaux de gouvernements, les leaders autochtones, les leaders communautaires et les



membres de la NCCA ont assisté à ce forum très important. Son but était d'aider à trouver des solutions au problème des gangs et de la violence qu'ils emmènent dans la collectivité North Central Regina. Plusieurs personnes sont venues proposer des solutions et nous leur en sommes donc très reconnaissants.

À la suite du forum, notre travail à la NCCA était de compiler les résultats et de préparer un rapport pour les peuples et un plan d'action qui serait ensuite déposé à un forum à venir.

Passons rapidement à janvier 2007. Le MacLean's Magazine a rédigé un article proclamant North Central Regina le « *pire quartier au Canada* ». Même si je suis convaincu que les résidents de North Central étaient moins qu'électrisés par cette distinction, la manchette a semblé être le catalyseur qui a forcé les décideurs de se lever et de tenir compte du besoin réel des résidents de North Central.

Les gouvernements ont alors commencé à investir à North Central. Le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 2,5 millions de dollars au cours des cinq années à venir pour la conception et la mise en œuvre d'un programme d'intervention dont le but visait à inciter les membres à abandonner leurs gangs et à adopter un meilleur style de vie.

Tout en étant à la fois stupéfiés et surpris de l'annonce, nous à North Central, avons accueilli avec joie, la nouvelle qu'une aide réelle était enfin accordée.

Entre-temps, la planification de la *Marche communautaire contre la violence* et du *Forum communautaire sur la violence des gangs II*, prévus

pour les 25 et 26 mai 2007, était en cours. Les deux activités étaient énormément nécessaires, étant donné qu'il y avait eu dix meurtres imputés à la mentalité des gangs.

Malheureusement, les conseils tribaux n'étaient pas contents de la situation. Ils ont choisi d'insister qu'ils auraient dû recevoir l'argent. Ce qui est si frustrant à ce sujet, c'est que ces mêmes conseils tribaux ne faisaient absolument rien pour alléger la lutte des familles des Premières nations aux prises avec ce problème.

Au début, les conseils tribaux nous ont appuyés, mais cette situation a rapidement changé. Avant la *Marche communautaire contre la violence et le Forum communautaire sur la violence des gangs II*, ils ont abandonné toutes les familles qui désiraient obtenir un soutien pour la guérison, l'orientation et le leadership pour aider leur situation.

Au cours de cette période de violence des gangs à Regina, j'ai perdu deux nièces et un cousin – ils étaient tous des victimes innocentes. Quelle tristesse que les conseils tribaux jouent au football politique avec les vies de nos jeunes et qu'ils n'aident pas les familles explorées ni ne contribuent à leur guérison.

Une année a passé maintenant et les marches commémoratives pour April Sparvier et Richard Lowe ont eu lieu le 27 août 2007 et le 22 septembre 2007 respectivement. Nous sommes heureux que le Congrès des peuples autochtones a commandité la Marche commémorative Richard Lowe et le Forum sur les enjeux autochtones urbains qui a eu lieu le 22 septembre 2007.

Le chef national du CPA, Patrick Brazeau, et Kim Beaudin, président de l'Aboriginal Affairs Coalition





of Saskatchewan (affilié du CPA de la Saskatchewan) ont assisté tous les deux à cette activité. À leur arrivée à Regina, un incident a ébranlé la collectivité autochtone et il continue à défrayer les manchettes en Saskatchewan. Des membres d'un gang ont tiré et tué deux personnes et en ont blessé trois autres au cours d'une fête, tard le soir, à Fort Qu'Appelle, Saskatchewan.

Et encore un autre incident de violence de gang s'est produit à Prince Albert, Saskatchewan, alors qu'un groupe de jeunes contrevenants a tué un jeune Autochtone âgé de dix-huit ans.

Tant de violence; tant de vies gaspillées; tant de misère pour la collectivité autochtone.



Face à une telle destruction insensée, nous avons grandement apprécié la présence du chef national Patrick Brazeau à Regina. Sa visite était la première visite d'un leader autochtone national et pour lui, c'était sa première chance de voir directement les éléments destructeurs présents dans une collectivité qui continue de souffrir de la terreur infligée par la violence des gangs.

Malheureusement, la terreur ne s'arrête pas là non plus. Tout juste avant d'écrire cet article, j'ai reçu un appel de mon cousin de Prince Albert en Saskatchewan. Carol Daniels, mon cousin germain, m'a annoncé la nouvelle tragique que notre neveu avait été tué par un groupe de jeunes contrevenants. Ce soir-là, la violence des gangs a fait encore une autre victime tragique – Dan Josie,

seulement âgé de dix-huit ans, fils aîné de Marcie Daniels, tué stupidement, en marchant dans une cour d'école, tard le soir, pour retourner innocemment à la maison. Le présent gouvernement doit accorder la plus haute priorité au problème des gangs et de la violence des gangs. Et pour cet enjeu, le Congrès des peuples autochtones jouera un rôle clé. Nous espérons que vous choisirez tous d'appuyer notre mouvement. Ensemble, nous pouvons et nous devons faire la différence.

Nous avons hâte de vous voir à l'Assemblée générale annuelle du CPA à Halifax, Nouvelle-Écosse où nous espérons être capables de discuter avec vous de ce problème critique.

*Consacré à la mémoire d'April Sparvier, Richard Lowe, Doug Anderson, Dean Josie – tous des victimes innocentes de la violence des gangs*

Notre amour et nos prières accompagnent toutes les personnes qui travaillent à la répression des gangs et à la mémoire de nos frères et sœurs décédés, les victimes tragiques d'actes insensés de la violence de gang.

Kevin Daniels est président de l'Aboriginal Peoples Council of Regina (AACS) et président du comité Ganging Up on Violence, North Central Community Association, Regina, Saskatchewan.

**La deuxième partie du problème des gangs autochtones et du caractère destructeur de la violence des gangs sera publiée dans la prochaine édition des Peuples oubliés.**





## RENDEMENT GARANTI DU CAPITAL INVESTI POUR SOUTENIR LES JEUNES AUTOCHTONES

### LA CONCENTRATION SUR LES JEUNES AUTOCHTONES EST UNE EXIGENCE INDISPENSABLE

Quel autre groupe que les jeunes Autochtones mérite un investissement? Les jeunes représentent le segment à croissance la plus rapide de la population au Canada. Ils constituent une main d'œuvre éventuellement robuste qui aspire au développement et aux voies offertes par les possibilités. Les jeunes Autochtones sont une richesse non exploitée qui pourrait être guidée et nourrie pour en faire profiter entièrement le Canada.

Personne ne peut refuser d'admettre que nos jeunes Autochtones sont des ressources vitales pour aborder les pénuries dangereuses de la main-d'œuvre qui menacent la prospérité effrénée de notre pays. Le Congrès des peuples autochtones est absolument engagé à l'avancement et à l'inclusion des jeunes Autochtones au Canada. Le CPA est aussi déterminé à assurer que les jeunes Autochtones ont une voix active et un rôle à jouer pour guider les décisions fondamentales qui dirigent la voie de notre organisation ainsi que ses poursuites.

Nous atteignons cet objectif en incorporant l'intrant des jeunes Autochtones dans tous les aspects de nos initiatives stratégiques. C'est donc dire que le CPA tient compte de la voix des jeunes dans les différents secteurs de programmes, comme l'éducation, le marché du travail et le développement économique, la santé, l'environnement, pour en nommer quelques-uns.

Le CPA s'efforce de tenir compte et de répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes Autochtones hors réserve par l'entremise de son Conseil national des jeunes. En ce faisant, notre but est d'améliorer la sensibilisation au sujet des enjeux des jeunes Autochtones, par le biais de :

- l'encouragement du développement et de l'établissement d'une infrastructure et des programmes et services axés sur les besoins sociaux, culturels et communautaires des jeunes Autochtones;
- la création et de l'offre de possibilités d'un changement positif pour les jeunes Autochtones et leurs collectivités par la responsabilisation, l'éducation, la culture et la formation.

C'est en gardant ce mandat en tête que le CPA a établi deux initiatives clés pour les jeunes Autochtones : les deuxièmes prix annuels d'excellence des jeunes du CPA et la première conférence annuelle du CPA pour les jeunes et les aînés (qui aura lieu au printemps 2008). À l'heure actuelle, le Conseil national des jeunes est en train d'élaborer sa stratégie globale de communications ainsi qu'une stratégie opérationnelle à plus long terme pour mettre en œuvre ce mandat de façon optimale.

Cependant, malgré son optimisme et sa vigueur de jeunesse, le Conseil national des jeunes et le portefeuille des jeunes du CPA continuent de devoir surmonter des défis financiers. En deux mots, nous

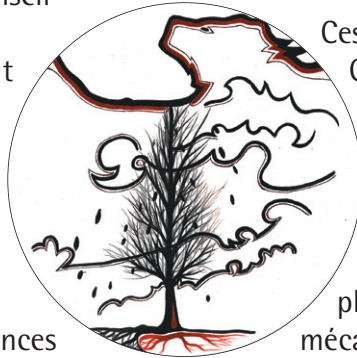




avons besoin d'un investissement plus important pour permettre des analyses et aperçus plus profonds des enjeux cruciaux et des domaines de possibilités qui s'étendent à travers une myriade de plateformes.

Donc, qu'est-ce que le Conseil national des jeunes pourrait examiner et poursuivre pour en faire profiter les jeunes Autochtones s'il recevait des investissements financiers? Selon le Conseil national des jeunes, les domaines qui méritent une plus grande attention sont les suivants :

- Consommation excessive de drogues, d'alcool et de solvants parmi les jeunes et les enfants autochtones
- Grossesses et prévention de la grossesse des adolescentes, compétences parentales et systèmes de soutien pour les adolescents
- Sévices sexuels, mentaux et physiques
- Exploitation sexuelle des jeunes et enfants autochtones
- Sensibilisation aux MTS, au VIH et au SIDA et prévention
- Adolescents de la rue et sans-abrisme, maisons de transition pour les jeunes Autochtones, logement
- Violence chez les adolescents, gangs de rue, intimidation
- Problèmes juridiques / jeunes contrevenants autochtones
- Racisme, systémique et institutionnel
- Compétences et formation pour le marché du travail
- Programmes et initiatives de mentorat
- Compétences et développement en leadership
- Activités sportives et récréatives
- Identité autochtone et vision du monde



- Maintien de la culture et des langues autochtones
- Questions relatives à l'éducation : financement postsecondaire, initiative pour contrer le décrochage scolaire, alphabétisme chez les jeunes enfants
- Matériel didactique pour les jeunes et les enfants autochtones sur la politique canadienne sur les Indiens, passée et présente

Ces investissements permettraient au Conseil national des jeunes du CPA d'appuyer le portefeuille des jeunes du CPA, d'avancer son mandat aux niveaux régional, provincial et national et de fournir des intrants et des directives là où des mécanismes sont en place, tout en cherchant à développer les mécanismes qui n'existent pas

Pour être précis, la « demande » du Conseil des jeunes est modeste quoique vitale pour assurer de s'occuper des intérêts et des droits des jeunes Autochtones hors réserve :

- **Financement pour les centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones (CUPJA)**  
Le CUPJA est conçu pour fournir aux jeunes Autochtones en milieu urbain une grande variété de programmes, services et activités axés sur la culture. Il est contrôlé localement et conçu en collaboration avec les jeunes Autochtones.

Le but premier du centre urbain polyvalent pour jeunes Autochtones est de soutenir et d'aider les jeunes Autochtones à améliorer leurs perspectives économiques, sociales et personnelles.





Ces programmes, services et activités sont structurés de façon à responsabiliser les jeunes Autochtones pour qu'ils relèvent les défis auxquels ils font face et qu'ils déterminent leur propre avenir avec un sentiment de fierté dans un environnement sécuritaire et pertinent du point de vue culturel.

Les investissements dans ce domaine de programme permettraient la surveillance du financement à travers le réseau d'affiliés, l'embauche d'un coordonnateur national tout en appuyant l'organisation des réunions trimestrielles du Conseil national des jeunes.

- **Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale pour les jeunes Autochtones**  
Cette idée provient d'une des recommandations découlant du Sommet national des femmes autochtones qui a eu lieu cette année à Corner Brook, Terre-Neuve. Les investissements dans cette activité permettraient l'embauche d'un agent national de développement des jeunes Autochtones et permettraient aussi l'organisation de tables rondes régionales et provinciales avec les affiliés du CPA sur des enjeux et possibilités pour les jeunes.

En outre, ces investissements seraient très profitables pour développer la capacité qui entraînerait directement la participation aux comités, conférences et événements régionaux, provinciaux et nationaux qui ont une incidence sur les droits et les intérêts des jeunes Autochtones hors réserve.

- **Caucus des jeunes du CPA**  
La notion des caucus est fondamentale pour le

développement efficace de politiques détaillées qui servent à expliquer clairement la position du CPA et de ses affiliés à l'égard des programmes, des services et du développement de la capacité. Au cours de la dernière année, le CPA a établi le caucus indien et le caucus métis par lesquels les membres locaux des organismes affiliés et une équipe du Bureau national du CPA établissent clairement le cadre et placent les efforts du CPA dans ces deux principaux domaines d'activités.

Comme organisation qui prend le développement et l'éducation des jeunes Autochtones très au sérieux, il semble seulement logique qu'un caucus des jeunes soit établi pour aider à assurer qu'un accent jeunesse est utilisé pour les politiques, programmes et services du CPA.

L'établissement de ce caucus améliorerait énormément la capacité du Conseil national des jeunes et permettrait l'organisation d'une retraite annuelle des jeunes pour les aider à s'attaquer aux nombreux enjeux qu'ils désirent aborder en plaçant un accent plus complet sur les programmes des jeunes Autochtones.

C'est ce degré de vigueur fervente créé par la vision des entreprises du CPA orientées vers les jeunes qui croissent et s'épanouissent qui rend encore plus excitante la perspective d'un programme revigoré pour les jeunes. Comme nous commençons à travailler sur le cycle de planification pour l'année financière 2008-2009, vous pouvez être assuré que les jeunes Autochtones et le leadership du CPA pensent à l'adage populaire « si nous le bâtissons, ils viendront »!





## PRIX ANNUELS D'EXCELLENCE POUR LES JEUNES AUTOCHTONES

### PROMOTION DE LA FIERTÉ, DU PROGRÈS ET DU POSITIVISME

En 2002, les délégués de l'Assemblée générale du Congrès des peuples autochtones ont voté à l'unanimité pour accepter et reconnaître le Conseil national des jeunes comme structure officielle au sein de l'organisation. Depuis ce moment-là, le Conseil national des jeunes a fait de grandes percées pour la défense des droits et intérêts des jeunes Autochtones hors réserve. En ce faisant, ses membres ont dû relever le défi posé par les reportages médiatiques négatifs sur les jeunes Autochtones. Ils ont clairement choisi d'adopter une réalité plus optimiste différente des jeunes Autochtones. Ils reconnaissent que plusieurs jeunes Autochtones réussissent grâce à de grands efforts de leur part, malgré un environnement composé de négativisme et de violence latérale. Cette constatation a évolué en possibilité de présenter aux jeunes Autochtones à travers le Canada, une image plus positive de la vie et grâce à cette image, une meilleure option pour un avenir fructueux.

C'est dans cet esprit que le Conseil national des jeunes a élaboré une vision pour souligner les réalisations et les succès des jeunes Autochtones. Par le biais de cette entreprise, il a créé des modèles de rôle positifs. Au cours de l'Assemblée générale annuelle du CPA en 2005, le Conseil national des jeunes a annoncé son intention de lancer un programme de prix annuels d'excellence pour les jeunes Autochtones. Le programme visait à souligner les réalisations et à créer des modèles de rôle.

Au cours de sa première année, on a décerné cinq prix d'excellence pour les jeunes Autochtones dans les catégories de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la collectivité, des sports et du leadership. Au cours de la deuxième année, on a ajouté une catégorie supplémentaire pour souligner les réalisations dans la catégorie « arts et danse ».

C'est donc avec une grande fierté que le Conseil national des jeunes est heureux d'annoncer une augmentation de 287,5 p. cent de mises en candidatures reçues entre la première année et la deuxième année. Cette année, nous avons reçu des mises en candidature pour chaque province du Canada. Il y a sans aucun doute, beaucoup de jeunes Autochtones incroyablement exceptionnels dans ce pays et ils méritent d'être reconnus.

Et bien sûr, les réalisations exceptionnelles de nos jeunes Autochtones seront reconnues à nouveau – le nom des gagnants sera annoncé lors de l'Assemblée générale annuelle 2007 du CPA qui aura lieu à Halifax en Nouvelle-Écosse.

Clairement, nous avons beaucoup de preuves que nos jeunes Autochtones ont définitivement des modèles de rôle qu'ils peuvent admirer!





## CONGRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES – RÉSEAU DES AFFILIÉS



### Bureau national – Ottawa

Patrick Brazeau  
Chef national, CPA  
[www.abo-peoples.org](http://www.abo-peoples.org)



### Terre-Neuve

Brendan Sheppard  
Vice-chef, CPA et Président  
Federation of Newfoundland Indians  
[www.fni.nf.ca](http://www.fni.nf.ca)



### Labrador

Chris Montague  
Président  
Nation des Métis du Labrador  
[www.labmetis.org](http://www.labmetis.org)



### Île-du-Prince-Édouard

Jamie Gallant  
Chef et présidente  
Native Council of Prince Edward  
Island Council  
[www.ncpei.com](http://www.ncpei.com)



### Nouvelle-Écosse

Grace Conrad  
Chef et président  
Native Council of Nova Scotia  
[www.ncns.ednet.ns.ca](http://www.ncns.ednet.ns.ca)



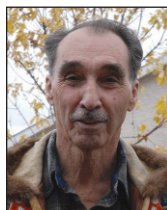
### Nouveau-Brunswick

Betty Ann Lavallée  
Chef  
New Brunswick Aboriginal Peoples Council  
[www.nbapc.org](http://www.nbapc.org)



### Québec

Carl Dubé  
Grand chef et président  
Alliance autochtone du Québec  
[cdube@aaqnaq.com](mailto:cdube@aaqnaq.com)



### Manitoba

Walter Menard  
Président  
Aboriginal Council of Manitoba  
[abcouncilofmanitoba@shaw.ca](mailto:abcouncilofmanitoba@shaw.ca)



### Saskatchewan

Kim Beaudin  
Président  
Aboriginal Affairs Coalition of  
Saskatchewan  
[Aboriginalaffairscoalitionofsask@yahoo.ca](mailto:Aboriginalaffairscoalitionofsask@yahoo.ca)

### Alberta

À venir!



### Colombie-Britannique

Lillian George  
Présidente  
United Native Nations Society  
[unn@unns.bc.ca](mailto:unn@unns.bc.ca)



### Représentant national de la jeunesse

Randy Drover  
[randy.drover@nf.sympatico.ca](mailto:randy.drover@nf.sympatico.ca)

